

**Procès-verbal d'évaluation et d'attribution pour
l'acquisition de fournitures, services et travaux**

Intitulé Région de Nouakchott

**Procès-verbal d'évaluation et d'attribution pour l'acquisition de
fournitures, services et travaux**

Procès-Verbal N° 05-2024

Objet :

**Intitulé / Réalisation des travaux de désenclavement des quartiers périphériques
à Toujounine et Riyadh / Série 05-2024**



Date 03/05/2024

Procès-verbal d'attribution de marché

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 03 Mai à 10 heures 40 GMT, Commission ad hoc de la Région de Nouakchott, s'est réuni dans les locaux de la Région de Nouakchott pour procéder à l'évaluation des offres reçus dans le cadre de la procédure d'appel à la concurrence (Consultation des candidats Série 05-2024) concernant la Réalisation des travaux de désenclavement des quartiers périphériques à Toujounine et Riyadh Série 05-2024.

Etaient présents

M *Chighaly El Mahjoub*

Président

Membres:

Mouna Mint Lahmad

Membre

Chikhof Samba

Membre

Mohamedou Abdoullahi Mesoud

Membre

....., Membre

M *Oumma Di'ya* est désigné Secrétaire de séance

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance et demande aux membres de procéder à l'examen des soumissions reçues suite au dépouillement de la consultation citée plus haut.

Il ressort de cet examen que :

- les entreprises suivantes ont répondu dans les délais imposés :
 - *EGBR-TP*
 - *EGBS-TP*
 - *SOMACO GEPS*
- les offres ont été ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires suivants :
 - *EGBR-TP*
 - *EGBS-TP*

- a) Vérifier que l'offre est complète (tous les éléments désignés au DDQE sont chiffrés), une offre ne présentant pas tous les éléments sera jugée non conforme
- b) corriger toute erreur de calcul :
 - Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
 - Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi ;

Les résultats de cette évaluation financière sont contenus dans le tableau n°2 en annexe.

Conclusion

Sur la base de l'évaluation des offres, la commission a jugé l'offre **d'E G B R – TP conforme** aux exigences du dossier. Son offre d'un montant de **Trois Million Neuf Cent Vingt Mille (3.920.00) MRU TTC** est la moins disant et lui attribue par conséquent le marché susmentionné.

Le classement des offres financière est contenu dans le tableau n°3.

Ce procès-verbal est un avis d'attribution provisoire et sera affiché au siège de la *Région de Nouakchott*.

Un délai de recours de trois (3) jours ouvrables est observé par la Commission

Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire précitée devient définitive.

Le Président :

M *Chingaly El Mahjoub* Président

Membres:

M *Mona Mint Lehmad* Membre

M *Cheikhel Samba* Membre

M *Mouhamedou Abdallah Mezard* Membre

M *Amara Diéye* est désigné Secrétaire de séance

un procès-verbal d'ouverture des plis a été dressé par la Commission ad hoc .
Il a été signé par l'ensemble des personnes présentes.

La commission a, par la suite, procédé à l'examen détaillé des offres.

1. Examen de la conformité des offres

Il consiste en la vérification de la conformité des éléments suivants :

- Soumission complétée et signée ;
- Délai de validité des offres ;

2. Qualification des soumissionnaires

L'élément justifiant la capacité du soumissionnaire à exécuter la commande est :

- Copies des attestations de livraison de fournitures similaires ou exécution de travaux au cours des trois dernières années, délivrées par les bénéficiaires.
- le planning de livraison des fournitures ou d'exécution des travaux tenant lieu de délai contractuel d'exécution

3. Conformité des fournitures,

Elle consiste à vérifier que toutes les fournitures, tous les travaux et services que le soumissionnaire se propose d'exécuter ou de livrer en exécution de la commande sont conformes aux spécifications du Devis Descriptif Quantitatif Estimatif (DDQE). Il s'agit des éléments suivants :

- Caractéristiques techniques des fournitures, à acquérir ;
- Prospectus ;
- etc.

N.B. : Toute offre ne remplissant pas ces critères sera rejetée.

A l'issue de cet examen, seule entreprise E G B R-TP a été retenue pour l'évaluation, car les autres soumissionnaires ne remplissent pas aux critères exigés du Dossier

Motif de Rejet ;

- *E G B S-TP : Absence d'Attestation de bonne exécution similaire aux travaux demandés et des personnels qualifiés pour l'exécution des travaux*
- *SOMACOGEPS : Absence d'Attestation de bonne exécution similaire aux travaux demandés et des personnels qualifiés pour l'exécution des travaux*

Pour l'examen des points 1, 2 et 3, voir tableau n°1 en annexe.

4. Evaluation et comparaison des offres :

L'évaluation des offres va se faire sur la base des critères suivants :

Tableau n°2 : Evaluation financière des offres

Soumissionnaires	
EGBR-TP	
Montant de l'offre lu publiquement	3.920.000 MRU
Erreur de calcul	-
Montant corrigé	3.920.000 MRU

Tableau n°3 : Classement des offres et proposition d'attribution

Soumissionnaires	Montant de l'offre lu publiquement	Montant corrigé de l'offre	Rang	Attributaire
EGBR-TP	3.920.000 ^{MRU}	3.920.000		EGBR-TP

4

Tableau n°1 : Examen de la conformité des offres et qualification du soumissionnaire

Documents à vérifier	Soumissionnaires		
	EGBR-TP	EGBS-TP	SORIANO GERS
Soumission complétée et signé	F.	F	F
DDQE complété et signé	F	F	F
Délai de validité de l'offre	F	F	F
Copies des attestations de livraison de fournitures similaires de travaux au cours des trois dernières années, délivrées par les bénéficiaires.	F.C	NF	NF
Le planning de livraison des fournitures ou d'exécution des travaux	F.C	F	F
Matériel	F	FNC	F
personnelles clé	F	NF	NF

Lors de l'évaluation des offres, le tableau sera renseigné avec les abréviations ci-dessous :

- F=fourni ;
- NF=non fourni ;
- FNC=fourni non-conforme ;
- SO=sans objet ;